

Libé-Nord - Attestation -

Je soussigné Le Grand Jean, camionneur à Edem,  
à l'époque Secrétaire de Mairie à Bric, atteste:  
que Monsieur Durand Pierre, demeurant 48, Quai de l'Odéon  
à Evreux a apporté à notre organisme clandestin de  
septembre 1943 jusqu'à la libération.

A ce titre il a été appelé à accomplir les actions  
commandées par les responsables du Mouvement National  
Libérateur Nord (reconnu officiellement au titre de la R. I. F.  
Décret du 9 juillet 1948. J. O du 13 juillet 1948).

Actions principales: Recrutements d'éléments résistants.  
Hébergement de résistants à l'école de Bric-Pauty (77  
était directeur de l'école à l'époque) a participé au parachutage  
et au transport d'armes de la Cte de Bric.

Edem, le 12 mai 1958.



POUR VALIDATION  
Le Lt-Colonel de CARVILLE  
Liquidateur de LIBÉ-NORD

Carville / S. main

L. G. BERTHAUD  
de l'Armée de l'Air, F. I. de l'Armée

# ATTESTATION



Nous soussignés, responsables locaux Canteral

Nom Guynader Yves Adresse me Nationale à Brie

Nom S. Fais Pierre Adresse 13. rue des Requevres

attestons que Monsieur Lurand Prénoms Pierre

Pseudonyme \_\_\_\_\_ demeurant à Quimper 48 quai de l'Odéon

a appartenu à notre organisation clandestine du 15 septembre 1943 au \_\_\_\_\_ ou jusqu'à la libération.

A ce titre il a été appelé à accomplir les actions commandées par les responsables du Mouvement National Libération-Nord (reconnu officiellement au titre de la

I. F. Décret du 9 Juillet 1948, J. O. du 13 Juillet 1948).

Enumérer les actions principales : recrutement d'éléments

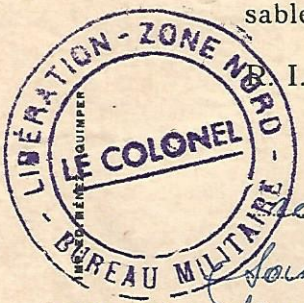
assistants, hébergement de résistants à l'école s. Brie

soignée (sib) dont il était le Directeur à l'époque, a participé au

parachutage et au transport d'armes de la Cii de Brie

Delivré à Brie, le 12 Mai 1958

Les responsables locaux,



POUR VALIDATION  
Le Lt-Colonel de **CARVILLE**  
Liquidateur de LIBÉ-NORD

Canteral / S. Fais  
VU :

Le Liquidateur départemental,  
Le Lieutenant-Colonel **BERTHAUD-BOURRIÈRES**,  
Chef départemental du Mouvement.

Berthaud Bourrières Guynader

Bureau F. F. C. I. régional

N° 17126 BR FFCI/FI-N.

C. A. 3°

# CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR

18 MAI 1951 - RUMES -

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA III<sup>e</sup> RÉGION MILITAIRE, certifie que :

Monsieur DURAND Pierre *alias*  
né le 23 Novembre 1908 à BOURBON (100)  
actuellement domicilié à QUIMPER (Fin) Ecole Paul Bert

## A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, comprises dans l'ordre de bataille des Unités F. F. I. et dans les départements ci-après :

FINISTÈRE - Cie de MIMO - du 10-11-44 au 10-1-44  
du ~~10-1-44~~ au ~~10-1-44~~  
du au

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

### Circonstances particulières

Monsieur DURAND Pierre a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'au 14-10-1944 date à laquelle

il est rentré dans ses foyers définitivement.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

A QUIMPER le 13 MAI 1951 194

Le Général *Division COUDRAUX*  
Commandant la 3<sup>e</sup> Région Militaire  
par délégation, le

Chef de la Section F.F.C.I.



Références particulières éventuelles

Bureau F. F. C. I. régional

N° 1726 BR FFCI/FI-N.C. A. 3°18 MAI 1951 - RENNES -

# CERTIFICAT D'APPARTENANCE

## AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA III° RÉGION MILITAIRE, certifie que :

Monsieur DURAND Pierre alias \_\_\_\_\_  
 né le 23 Novembre 1906 à PENMARC'H (Fré)  
 actuellement domicilié à QUIMPER (Fré) Ecole Paul Bert

### A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, ~~comprises dans l'ordre de bataille des Unités F.F.I.~~ et dans les départements ci-après :

FINISTÈRE - Cie de BRIEC -

du 9-6-44 au 10-8-44

du faux au \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

### Circonstances particulières

Monsieur DURAND Pierre a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'au 14-10-1944 date à laquelle

il est rentré dans ses foyers définitivement.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

A RENNES

le 18 MAI 1951 XT94XX

Le Général de Division COUDRAUX  
 Commandant la 3° Région Militaire  
 par délégation, le  
 Chef de la Section F.F.C.I. :

Références particulières  
 éventuelles



NOTA. — La présente pièce est le certificat d'appartenance original ; le détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu.